

CR Conseil UFR 3 octobre 2019

Point 1 : Approbation du compte rendu du dernier conseil

Le Conseil approuve à l'unanimité le dernier CR du 11 juillet.

Point 2 : informations générales :

Henri Garric fait le point sur les inscriptions de l'année en cours. Les chiffres sont globalement stables par rapport à l'année passée, à quelques mineures exceptions près (un tout peu moins d'étudiants en L1 info-comm, en L2 SDL, en L3 Lettres). Il y a en revanche des années en forte tension : 96 étudiants en L1, 49 en L1 philo, avec une impossibilité de dédoubler les TD, car les budgets n'ont pas été augmentés, le nombre d'étudiants étant considéré comme constant (La baisse des effectifs au niveau de l'UFR s'explique par la limitation du Master FLEAL).

Henri Garric rappelle que l'UFR accueille une nouvelle collègue, Anne Willem, en charge de la communication, qui a un 1/6 de temps (le jeudi). Elle travaille à la préparation des JPO et à l'élaboration d'une plaquette des formations à destination des lycéens. Un compte Facebook pour l'UFR a été créé. Les directeurs de département sont priés de lui communiquer toutes les informations utiles. Est brièvement évoquée la question du site web de l'UFR.

Henri Garric revient sur la première conférence de l'UFR et déplore que peu de public se soit déplacé. Les conférences se dérouleront le mardi à 18 h 30, la prochaine étant le 3 décembre. Samir Bajrić rappelle le pouvoir pédagogique et fédérateur de ces conférences, qui avaient existé il y a quelques années.

Henri Garric indique qu'il a pris part au rectorat à une réunion sur la pré-professionalisation en compagnie d'autres directeurs d'UFR. Le dispositif concerne actuellement 11 étudiant-e-s de l'UFR. Une meilleure concertation (réunion en juin) avec les partenaires permettra d'anticiper les soucis d'emplois du temps, d'autant que le dispositif concernera l'année prochaine et les L2 et les L3. Henri Garric souligne que ce dispositif (8 h en établissement ; 6 h d'observation, 1 h d'aide aux devoirs, 1 h avec le tuteur, sur un rythme hebdomadaire) est attirant pour les étudiant-e-s, même s'il est très fatigant pour eux. Vanessa Besand souligne que ces étudiants sont parfois fragiles, et que ce dispositif peut empêcher leur réussite. Virginie Brinker mentionne la réforme du CAPES, qui sera sans doute basée sur des épreuves non académiques, d'où l'importance de maintenir la rigueur de la licence disciplinaire.

Philippe Vigneron évoque le master : est-il possible d'empêcher les étudiant-e-s de redoubler ? En M1, il est possible de le faire, l'étudiant-e de M1 devant redéposer un dossier d'admission, du fait de la sélection. En SDL et FLEAL par exemple, tous les M1 au rattrapage doivent redéposer un dossier. Un autre levier possible est la capacité d'accueil. Youssef El-Hanbali précise qu'il est également possible de réserver un nombre de places défini aux

redoublant·e-s au sein d'un M1. Dans le cas de l'EAD, toutefois, ce n'est pas possible, car il n'y a pas de capacité d'accueil. Samir Bajrić évoque les cas de multiples inscriptions en M2. Philippe Vigneron, en lien avec la scolarité centrale, est en quête de solutions légales pour pallier ce problème.

Philippe Vigneron passe ensuite aux **capacités d'accueil**, et aux **critères de recrutement des masters**. Il souligne qu'il est moins grave de dépasser la capacité d'accueil que de ne pas l'atteindre – au cas où le rectorat veuille obliger le master à accueillir les étudiant·e-s et de l'académie qui n'auraient pas été admis·e-s ailleurs. Un cas s'est produit l'année passée. Youssef El-Hanbali rappelle l'importance de critères de recrutement précis, ce qui permet d'éviter les recours, de plus en plus fréquents. Pour rappel, la capacité d'accueil en master Lettres est de 60. Gilles Bousquet souligne la difficulté d'ajuster au mieux la capacité d'accueil face aux fluctuations des inscriptions des étudiant·e-s étranger·ère-s, tributaires de l'obtention de visas.

Philippe Vigneron parle de la direction d'études. Au niveau de l'UFR, il est possible de nommer un·e directeur·rice d'études, ou de considérer que les responsables d'année, ou le·la responsable de licence seront directeurs et directrices d'études. Le directeur ou la directrice d'études est censé·e recevoir tou·te-s les étudiant·e-s pour l'UFR pour signature de leur contrat ; dans les faits, il sera possible de signer le contrat en ligne, et le·a directeur·rice contre-signera en ligne. Sylvie Laigneau se questionne sur la pertinence de ce contrat d'études, simple contrat moral. Il n'est pas prévu de sanction en cas de non-signature ou de non-respect du contrat. Henri Garric propose de reproduire la structure d'encadrement existante, qui a prouvé sa pertinence. Le processus concerne pour l'année prochaine les seul·e-s L1.

Claire Despierrez aborde le projet européen FORTHEM. Elle souligne que les champs d'activité « mobilité », « recherche », « engagement sociétal », sont sans doute les plus pertinents pour l'UFR. Les projets peuvent être portés par des étudiant·e-s. Il s'agit d'intégrer dans le projet au moins deux universités de l'alliance. Le projet est financé pour trois ans, avec reconduction possible sur quatre ans supplémentaires, l'objectif ultime étant une co-diplomation entre les universités au sein de l'alliance. Les réunions se tiennent à l'UB les mercredis, à la salle des actes ; il s'agirait que les membres intéressé·e-s se mobilisent. Claire Despierrez sera présente à la première session à Valence.

Point 3 : points budgétaires

Youssef El-Hanbali annonce que l'UFR a reçu 7000 euros de TA, qui sont allés en presque totalité au M2 Edition.

Eric Heilmann souhaiterait avoir des documents centralisant les taux d'encadrement, les dépenses, poids des vacataires..., sur l'année précédente, idéalement pour le prochain conseil, en tout cas avant la fin de l'année civile.

Point 4 : conventions

- demande d'aide à la publication « corps en mouvement », 700 euros TTC.
- demande de financement pour le colloque « Apollonius » : 500 euros.
- demande de financement pour le colloque « Imperfection littéraire » : 1500 euros
- demande de subvention publication jeu vidéo ENS Ulm : 250 euros
- contrat de prestation en partage salarial pour le DU passerelle.

Les conventions sont adoptées à l'unanimité.

Claire Despierres évoque la reconduction du contrat qui lie le DU à une association et la lourdeur que consisterait un nouveau passage par le CA, et sollicite une solution plus simple et pérenne.

Questions diverses

Eric Heilmann souhaite évoquer la question des locaux, pour les enseignant·e·s, pour les contractuel·le·s, et pour la scolarité, qui travaille avec un seul point d'accueil pour l'ensemble des étudiant·e·s, même si des solutions ponctuelles ont pu être trouvées.

Henri Garric indique qu'il a avancé sur la question des locaux des doctorant·e·s : un bureau va être libéré au second étage pour les doctorant·e·s de SIMEOS. D'autres bureaux vont se libérer également.

Eric Heilmann préférerait que la gestion de ces questions soit collective, et rappelle l'urgence de la situation.

Henri Garric rappelle que la situation n'est pas facile, et qu'il s'emploie à avancer avec diplomatie.

Calendrier des prochains conseils :

- 7 novembre (répartition des primes) : 13 h
- 30 janvier : 13 h
- 2 avril : 13 h
- 28 mai
- 8, 9 juillet ?

Jérôme Martin évoque la question des OM permanents. Youssef El-Hanbali confirme qu'il est possible de procéder ainsi.

Estelle Oudot évoque la question d'une étudiante qui se rend tous les jeudis à Besançon pour y suivre des cours. Youssef El-Hanbali confirme la possibilité du défraiement/achat des billets par l'UFR.